



Assemblée générale

Distr. limitée
4 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Deuxième Commission

Point 59 a) de l'ordre du jour

Formation et recherche : Université des Nations Unies

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Cambodge, Canada, Croatie, El Salvador, Éthiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Islande, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Moldova, Monténégro, Niger, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sri Lanka, Togo, Tunisie et Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution révisé

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses précédentes résolutions sur l'Université des Nations Unies, notamment la résolution 59/253 du 22 décembre 2004,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹,

1. *Prend note* des efforts que l'Université des Nations Unies et ses centres et programmes de recherche et de formation continuent de déployer pour produire et diffuser des connaissances pour faire face aux problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité, tels qu'énoncés dans la Charte de l'Université, et encourage l'Université d'intensifier ces efforts;

2. *Exprime sa profonde gratitude et rend hommage* au professeur Hans van Ginkel pour son dévouement et son engagement ainsi que ses réalisations au cours de son mandat de Secrétaire général adjoint et de recteur de l'Université des Nations Unies, lesquels ont permis à l'Université de se développer considérablement et de progresser en tant qu'institution ces dix dernières années;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 31 (A/61/31).



3. *Remercie vivement* le Japon et les autres pays hôtes de l'Université et de ses centres et programmes de recherche et de formation, ainsi que les entités publiques et privées pour leurs contributions financières, intellectuelles et autres aux travaux de l'Université;

4. *Encourage* l'Université à intensifier sa communication et son dialogue avec les États Membres, en particulier ses pays hôtes, ainsi que ses activités conjointes avec d'autres organisations internationales pertinentes, et les réseaux éducatifs pour faire mieux connaître et comprendre son travail, ce qui est essentiel pour accroître la pertinence de l'Université et l'efficacité de son action d'information, et prend note à ce propos du niveau accru de communication et de coopération entre l'Université et les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les entités de la société civile à New York, et demande que ces activités soient poursuivies et renforcées;

5. *Prend note avec une satisfaction particulière* de l'appui que l'Université apporte aux chercheurs et institutions universitaires des pays en développement et des pays en transition, en particulier aux jeunes chercheurs, en développant la recherche, les capacités et les réseaux, apprécie grandement les efforts déployés par l'Université et ses centres et programmes de recherche et de formation pour élargir les réseaux de coopération des institutions, des associations universitaires et des chercheurs dans le monde entier et pour élaborer des programmes interdisciplinaires originaux qui donnent des résultats concrets, et encourage l'Université à intensifier encore ces efforts;

6. *Accueille avec satisfaction* la diversification des sources de financement de l'Université et encourage la communauté internationale à verser des contributions volontaires afin d'assurer un financement solide aux activités de l'Université;

7. *Note avec intérêt* la signature de l'accord portant création d'un nouveau centre de recherche et de formation, l'Institut international de l'Université des Nations Unies pour la santé mondiale, à Kuala Lumpur, et encourage l'Université à continuer à élargir et à renforcer son réseau de centres et programmes de recherche et de formation pour satisfaire les besoins des pays en développement;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à encourager d'autres organismes des Nations Unies à utiliser plus pleinement la capacité de l'Université de mobiliser un réseau mondial de chercheurs pour aider l'Organisation des Nations Unies, au moyen de programmes de développement de la recherche et des capacités, à résoudre les problèmes mondiaux pressants et à tenir les États Membres informés des progrès réalisés;

9. *Prie* l'Université de redoubler d'efforts pour identifier les domaines critiques dans lesquels les organismes des Nations Unies ont le plus besoin de recherches et d'effectuer des recherches qui produisent des résultats utiles à l'élaboration de politiques dans le système des Nations Unies, et encourage l'Université à diffuser les résultats de ses recherches plus largement et de les diffuser sous une forme facilement accessible;

10. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par l'Université pour rationaliser et améliorer la gestion administrative à son siège au Japon, demande que ces réformes soient poursuivies pour accroître l'efficacité et le rapport coût-

efficacité des opérations de l'Université, et encourage les nouveaux efforts faits par l'Université pour mettre en œuvre ses projets avec efficacité et économie afin de maximiser les ressources mises à sa disposition;

11. *Prend note* de la pleine intégration des activités de l'Institut des nouvelles technologies de l'Université des Nations Unies à l'Institut de recherche économique de Maastricht en matière d'innovation et de technologie, de l'Université de Maastricht, et du nouveau nom qui a été donné à l'Institut, Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie;

12. *Prend note*, en particulier, des progrès faits par l'Université pour ce qui est d'établir des liens de coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU concernant le Centre virtuel d'enseignement sur les ressources en eau et avec le Département des affaires politiques concernant les recherches menées par l'Institut de recherche et de formation sur les études comparatives de l'intégration régionale de l'Université des Nations Unies;

13. *Prend note avec gratitude* des contributions de l'Université à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005 et au Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005;

14. *Se félicite* de l'évaluation externe prévue de l'Université après trente ans de fonctionnement, dans le cadre de ses procédures d'assurance de la qualité, et demande que l'évaluation, qui doit commencer au début de 2007, soit entreprise pour examiner de façon approfondie comment et dans quelle mesure l'Université, en menant ses activités, s'est acquittée de sa mission originelle et qu'elle serve pour renforcer le rôle de l'Université en tant que centre de réflexion pour le système des Nations Unies;

15. *Décide* qu'au lieu d'être présentés en 2008, le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies et les autres rapports sur les travaux de l'Université le seront à partir de 2009, tous les deux ans non plus à elle, mais au Conseil économique et social.